

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

N°2019-CC-2S-DIFP-15

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Vendredi 29 du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations « Jacques GILLOT », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Maguy THOMAR - M. Lucien GALVANI - Mme Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE - M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER (Procuration à Teddy MARY) - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES (Procuration à Valérie HUGUES) - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL (Procuration à Eric LATCHOUMANIN) - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à Lydie PAVIOT ép. SELLIN) - M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY.

ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Michelle MAXO - Mariette MANDRET - Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Jean DAIJARDIN.

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : EXAMEN ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ADRESSAGE DE LA CARL

Vu la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 relatifs aux dispositions concernant l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la convention de partenariat de l'observatoire fiscal, social, économique mutualisé, de la communauté d'agglomération avec ses villes membres ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2018-CC-5S-DSTIP-37 du 28 juin 2018 validant le projet de délibération « Riviera 3.0 » ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Ressources Humaines du 18 mars 2019 ;

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
et après en avoir délibéré**

Par 28 voix pour
0 voix contre,
0 abstentions,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le montant prévisionnel et le plan de financement pour la réalisation du projet d'adressage de la CARL comme suit :

Investissement

| Co financeurs | Montant | % |
|---------------|-----------------|-------------|
| CARL | 310 000€ | 42% |
| DETR | 230 000€ | 31% |
| REGION | 200 000€ | 27% |
| Total | 740 000€ | 100% |

Fonctionnement

| Co financeurs | Montant | % |
|---------------|----------------|------|
| CARL | 60 000€ | 100% |
| Total | 60 000€ | |

ARTICLE 2 : D'autoriser le président à répondre à l'appel à projet DETR 2019 s'y afférant ainsi que tout acte permettant la bonne exécution de cette affaire ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Président, et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil
Communautaire.**

Fait et délibéré à Gosier, le 29 Mars 2019

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

